

## **10230 - Il a effectué la première des deux prosternations de réparation puis il s'est souvenu qu'il n'avait commis aucun manquement.**

---

### **question**

Question : Il a effectué la première prosternation de réparation puis il s'est souvenu qu'il n'avait commis aucun manquement. Doit-il effectuer la deuxième prosternation ?

### **la réponse favorite**

J'ai interrogé notre maître Cheikh Abd al-Aziz Ibn Baz sur la question et il s'est réservé avant de répondre ainsi : « Il est plus proche (de la pratique correcte) d'effectuer la seconde prosternation afin de ne pas susciter interrogations et tasbih (subhana Allah) – si l'intéressé sert d'imam.

Allah le sait mieux.